

Image not found or type unknown



Retranscription de sms / audience tribunal d'instance

Par **kittypaint67**, le **13/11/2008** à **09:31**

Bonjour,

j'ai une audience en tant que demandeur au TI la semaine prochaine suite à un achat de véhicule en opposition chez un huissier.

J'ai plusieurs sms en mémoire dans mon portable qui prouvent la mauvaise foi du vendeur. Est-il possible de les montrer à l'audience ? Ou cela ne se fait-il pas ? Et si oui, vaut-il mieux les faire retranscrire sur papier ? (où et à quel prix, puis-je le faire moi-même ?)
Merci beaucoup de vos réponses.

Par **romainncs**, le **16/11/2008** à **22:06**

Bonjour,

Vous pouvez utiliser des SMS, effectivement, mais quand on vous demandera de PROUVER ce que vous voulez prouver. VOus devriez avoir l'aide d'un avocat...